# CRÈCHE DU CHÂTEAU SILHOL

Projet d'établissement

2022-2027



*Septembre 2022*

# Sommaire




- Préambule
- Présentation de la crèche

**Le projet d'accueil**

- Notre projet, nos valeurs, nos engagements
- Présentation de l'équipe
- Politique RH et compétences professionnelles mobilisées
- Prestations d'accueil proposées
- Modalités d'inscription et modes de financement
- Les modalités de prise en charge et de restauration

**Le projet éducatif**

- Notre projet
- Nos objectifs
- Les activités
- Nos missions de prévention, d'accompagnement

**Le projet social et le projet de développement durable**

- Pour rappel
- Description des locaux
- Présentation du territoire
- Partenaires
- La place des parents
- Nos visées: Accueillir la diversité et favoriser l'inclusion sociale
- Démarche de développement durable

**La charte d'accueil du jeune enfant**



# Préambule

Le présent projet définit les orientations de la crèche du Château Silhol située sur la commune de  Nîmes dont l'objectif est l'accueil de jeunes enfants en veillant à leur santé, à leur sécurité, à leur bien-être ainsi qu'à leur développement  dans le respect de l'autorité parentale ; de plus, il concourt à l'intégration sociale d'enfants porteurs d'un handicap ou atteints d'une maladie chronique et facilite l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources. (article R2324-17 du Code de la Santé Publique).

Cet établissement fonctionne conformément :

- A l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles
- Au décret du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux EAJE
- A l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel bâtimentaire national
- A l'arrêté du 8 novembre 2021 relatif aux modalités d'organisation de l'accueil en surnombre en établissement d'accueil du jeune enfant
- Aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales
- Aux dispositions du règlement de fonctionnement ci-après.

***L'association SPAP (Société Protestante des Amis des Pauvres)*** association loi 1901, gère sur la région nîmoise,deux établissements d'accueil de Jeunes Enfants :

- Le multi accueil « Château Silhol » 40 places, Nîmes (premier établissement ouvert en 1992)
- Le multi accueil « l'Autre Maison » 23 places, Nîmes

Ainsi que trois Relais Petite Enfance :

- Château Silhol, Nîmes
- Papillon Vole, Nîmes
- Croix gardianne, Saint Gilles

Un pôle de gestion, constitué d'une comptable et d'une coordinatrice, infirmière puéricultrice, coordonne et gère l'ensemble des établissements.

***Le projet d'établissement de la crèche du « Château Silhol »*** a été élaboré par la directrice de l'établissement avec l'ensemble de l'équipe qui intervient au quotidien auprès des enfants, en concertation avec la directrice coordinatrice.

Le projet d'établissement ne se limite pas à un état des lieux mais explicite bien l'orientation que l'établissement veut suivre dans les cinq prochaines années. Le projet d'établissement a également pour objet de :

- S'inscrire dans le cadre des politiques publiques relatives à la petite enfance ;
- Rendre lisible en interne et vis-à-vis des partenaires, les prestations réalisées par l'établissement en réponse aux besoins des familles ;
- Définir les actions à conduire sur une période de 5 ans et fixer des objectifs d'amélioration.

# La crèche du Château Silhol

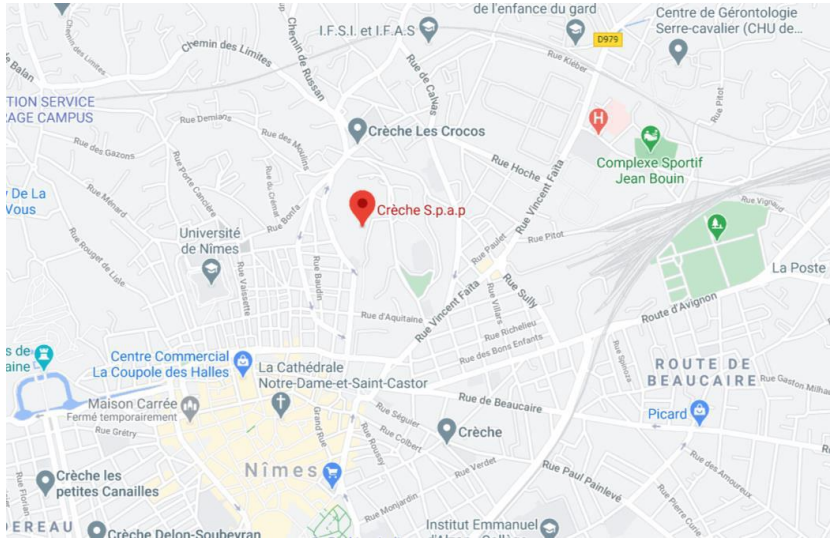
Le multi accueil Château Silhol est situé au sein d'un Centre Social au 66, impasse du Château Silhol à Nîmes dans le Quartier du Mont Duplan.

Situé à proximité immédiate du centre historique de la ville, le Mont Duplan est un poumon vert de la ville. Au sommet du Mont, le site est équipé de places de stationnement ainsi que du centre social lui-même. Les familles peuvent également se rendre à la crèche en bus ou à pied.

Le plateau accueille un grand espace de jeux pour les enfants et un circuit à vélos où les petits peuvent s'initier au code de la route. Un planétarium, équipement municipal, propose aux petits et aux plus grands des projections pour découvrir l'astronomie.

Des boulodromes sont le terrain de jeu d'associations locales de boulistes.

Un collège, une école maternelle et primaire se trouvent à quelques centaines de mètres de la crèche, ainsi qu'un centre de loisirs .










C'est un quartier où la population était vieillissante jusque dans un passé très proche et à ce jour, elle se voit rajeunir par l'arrivée importante de jeunes couples.

Deux types socio-économiques de population sont co-existants :

- La première, au pied du Mont Duplan, du quartier Richelieu jusque vers la rue Hoche à dominante de niveau socio-économique très fragile et précaire, souvent issue de l'immigration (espagnole, portugaise, nord-africaine, pays de l'est de l'Europe).
- Une seconde, située sur les hauteurs (quartiers La planète, Croix de Fer…) représentant des catégories sociales plus favorisées.

# LE PROJET D'ACCUEIL



# Notre projet, nos valeurs, nos engagements

Le socle commun à **l'ensemble des projets d'établissement des crèches gérées par l'Association SPAP**, favorise l'accueil de toutes les familles, le développement de pédagogies innovantes, de projets à vocation sociale, et **comporte 4 objectifs principaux** :

**1. Proposer un accueil innovant et des réponses adaptées aux besoins des familles :** accueil régulier, occasionnel, d'urgence et horaires atypiques avec réactivité, adaptabilité.

**2. Favoriser une mixité sociale :** accueil des parents inscrits au sein d'un parcours d'insertion, en recherche d'emploi et les enfants en situation de handicap et de vulnérabilité.

**3. Offrir une action éducative pour l'enfant :** accueil adapté et égalitaire favorisant le développement de ses capacités en proposant à l'enfant un espace de socialisation ainsi qu'une ouverture sur le monde, la culture, l'art et la nature.

**4. Accompagner la parentalité :** Les crèches sont des lieux valorisant et soutenant la parentalité au travers d'actions individuelles et collectives identifiées.



***Ce projet*** présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil,

Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique,

Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, notamment en application de l'article R. 2324-38 du présent code, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles en application de l'article R. 2324-37 et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage,

La crèche est ouverte du lundi au vendredi aux heures suivantes : de 7 h 30 à 18 h 30

La structure propose aux familles un accueil toute l'année hormis la semaine entre Noël et le Jour de l'An. (Durant la période estivale et les vacances scolaires, un accueil est proposé pour les enfants fréquentant des structures qui ferment à cette période)

L'établissement a une capacité d'accueil de quarante places réparties en trois sections

- La section « Les Coccinelles » : 10 places réservées pour les enfants de 2 mois ½ à 18 mois
- La section « Les Koalas » : 18 places réservées pour les enfants de 18 mois à 6 ans
- La section « Les Écureuils » : 12 places réservées pour les enfants de 18 mois à 6 ans



# Présentation de l'équipe

Chaque jour, notre équipe de professionnels de la petite enfance, veille au bien-être et au développement des enfants, tout en respectant le rythme et les besoins de chacun.

La pluridisciplinarité et la complémentarité de l' équipe enrichissent le regard porté sur l'enfant et sur toutes les sphères de son développement.

Infirmière puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, CAP AEPE, psychologue... travaillent de concert à garantir notre qualité d'accueil.

Agents de restauration collective, et de collectivité viennent compléter l'équipe.

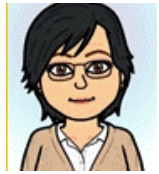
Des intervenants: musicien, conteur, psychologue... sont amenés à participer à la vie de notre établissement en fonction des besoins et projets.

| FONCTION | NOMBRE DE PROFESSIONNELS | EFFECTIF EN ETP |
|---|---|---|
| **Personnel de direction** | | |
| *Directeur/Responsable Educateur de jeunes enfants* | 1 | 1 |
| **Personnel éducatif et pédagogique** | | |
| *Auxiliaire de puériculture* | 4 | 3,86 |
| *Educateur de jeunes enfants* | 1 | 1 |
| *Assistants d'animation* | 9 | 7,28 |
| **Personnel médical et paramédical** | | |
| *Temps Infirmier Infirmière puéricultrice* | 1 | 0,3 |
| *Référent Santé & Accueil Inclusif: médecin pédiatre* | 1 | 0,03 |
| **Personnel technique** | | |
| *Agent de restauration collective* | 1 | 1 |
| *Agent de collectivité* | 2 | 1,42 |
| **Effectif au 1er septembre 2022** (qui pourront évoluer tant qualitativement que quantitativement en fonction des besoins et de la règlementation) | | |

# Les compétences professionnelles mobilisées



**La directrice** est responsable du bien-être et de la sécurité des enfants accueillis et des professionnels. Elle est aussi en charge de la qualité de l'accompagnement des familles. Dans ce but, elle mobilise les partenaires extérieurs : PMI, CAMSP, commerces, bibliothèque, conservatoire de musique etc. Elle encadre l'équipe et coordonne les différentes actions sur le terrain.



**L'infirmière Puéricultrice** contribue au développement de l'enfant par la mise en place et la surveillance d'actions de soins. Elle met en œuvre les protocoles médicaux, gère le matériel d'urgence et la pharmacie.



**L'éducatrice de jeunes enfants** veille et contribue à l'éveil et au développement global de chaque enfant. Elle participe à l'élaboration et la mise en œuvre du projet éducatif et pédagogique et exerce des fonctions d'encadrement pédagogique de l'équipe.



**L'auxiliaire de puériculture** assure les soins quotidiens en lien avec l'infirmier(e) et organise les activités d'éveil en lien avec les éducateurs (trices).



**L'assistante d'animation** participe à l'encadrement et aux soins quotidiens des enfants  en lien avec les auxiliaires de puériculture et les infirmiers et à leur éveil en lien avec les éducateurs .

# La politique RH

La mission des ressources humaines est d'accompagner nos ambitions stratégiques avec des ressources humaines adaptées, compétentes et engagées, dans un cadre d'actions centrées sur les valeurs humaines et la reconnaissance.

**Notre politique se décline en 7 POINTS CLÉS**

**1**. Être garant de nos valeurs

**2**. Développer des outils et process RH adaptés

**3.** Favoriser l'épanouissement professionnel

**4.** Promouvoir le bien-être au travail

**5.** Investir dans un développement continu du management

**6**, Maintenir un dialogue social construit

**7**, Promouvoir la diversité

Les salariés se voient appliquer la convention collective nationale **ELISFA**

Depuis mai 2024, nous avons **des instances représentatives du personnel (CSE) et un dialogue permanent et de qualité, entre les membres du personnel et la direction, est valorisé.**

## Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Nous avons élaboré un document unique d'évaluation des risques professionnels, il évalue les éléments suivants :

- Identification des situations de travail à risque
- Mesures de préventions organisationnelles
- Mesures de préventions techniques
- Conduites à tenir
- Information interne




## Notre politique RSE

Nous sommes attentifs, au quotidien, au bien-être et à l'épanouissement des enfants en leur offrant un accueil de qualité, un environnement sain, et un accompagnement par des professionnels formés et sereins.
Nous menons une réflexion globale sur l'impact social, sociétal et environnemental de l'ensemble de nos actions.
Nous avons élaboré notre démarche RSE avec notre équipe, les parents et nos fournisseurs autour de 4 axes :
Une prise en compte bienveillante de notre équipe, une satisfaction des familles, une démarche de développement durable, un espace sain.

Nous prenons soin du bien-être de notre équipe au quotidien, organisons chaque année les entretiens professionnels et permettons une évolution professionnelle par le biais de la formation.

Les entretiens annuels et professionnels prévus par la **Convention Collective ELISFA** (CCN 4 Juin 1983) appliquée au sein de l'Association, sont conduits avec minutie et permettent un échange riche et constructif avec chaque collaborateur.

Les salariées de la crèche disposent de 8 jours de congés supplémentaires, d'une mutuelle à caractère obligatoire dont l'employeur prend 60 % de la cotisation à charge avec trois rendez-vous par an chez un ostéopathe totalement pris en charge afin de prévenir des troubles musculosquelettiques.

Les salariés, parents d'un enfant (de moins de 16 ans) peuvent s'absenter 10 jours par an sans perte de salaire pour maladie ou hospitalisation de ce dernier.

Une psychologue diplômée d'Etat anime toutes les six semaines **les séances d'analyses des pratiques professionnelles** pour l'équipe en lui facilitant la mise en mots de situations à forte **charge émotionnelle**. En outre, cela participe à créer une **culture professionnelle commune** en construisant une **cohérence d'équipe** élaborée par l'échange, le débat et la confrontation d'idées .

Quant à la directrice, elle participe à l'analyse des pratiques professionnelles avec d'autres directeurs d'établissements appartenant au Collectif ACCUEILLIR (collectif des crèches associatives de Nîmes Métropole), auquel la crèche est adhérente.



# Le recrutement des salariés

La crèche inscrit son processus de recrutement dans les deux principes fondateurs suivants :

**1 | La priorité à la mobilité interne sur l'ensemble des postes disponibles**

**2 | La mise en œuvre d'une politique de diversité :** Cette politique dans laquelle s'inscrit fortement la crèche comprend deux volets : le respect du principe de non-discrimination et le principe d'égalité de traitement. Discriminer est un délit sanctionné par le code pénal. La discrimination consiste à procéder à une différence de traitement sur des critères illicites comme l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation de famille ou la grossesse, les caractéristiques génétiques, l'appartenance ou la non appartenance, vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une race, les opinions politiques, les activités syndicales ou mutualistes, les convictions religieuses, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé et le handicap.

A cet effet, les recrutements s'effectuent avec :

> **Une approche compétences** (adéquation du profil des candidats au cahier des charges du poste) afin d'objectiver les choix ;

> Le principe de **double regard** sur le recrutement.

Le directeur d'établissement veille à anticiper tout recrutement.




# Le remplacement des salariés

Nous disposons de solutions efficaces pour garantir à tout moment le remplacement anticipé d'un salarié (congés, hospitalisation, …) ou imprévu (grève des transports, maladie, …)
.

Pour se faire, nous avons recours :

• A la gestion du planning du personnel en respectant le taux d'encadrement et en ayant recours si nécessaire aux heures supplémentaires,

• Au recrutement local de professionnels en CDD, si l'absence est prolongée, en faisant appel aux partenaires (Pôle emploi, Mission Locale Jeunes, Agence d'intérim).

L'équipe de direction constitue et anime une CVthèque avec l'organisation régulière d'entretiens professionnels.

# L'intégration du nouveau salarié

Tous les salariés, quelque soit le poste occupé, bénéficie lors de leur prise de fonction de la remise d'un **guide des bonnes pratiques** élaboré par les responsables du Pôle Petite Enfance. Ce livret reprend les grandes lignes éducatives et le positionnement professionnel attendu ainsi que des fiches techniques (alimentation, soins, sommeil…).

## En matière de **formation continue,**

Une dynamique est favorisée par l'employeur, à savoir :

• En 2019, 2 salariées ont bénéficié de la formation à la préparation au concours d'entrée à l'école d'Auxiliaires de Puériculture, 1 a préparé et a obtenu le BAFA et 2 autres ont bénéficié d'une formation nommée « Quand ça mord à la crèche ».

• En 2020 et 2021, 4 salariées ont bénéficié de la formation à la préparation au concours d'entrée à l'école d'Auxiliaires de Puériculture, 2 ont participé à la formation sur « l'hygiène en crèche », 2 ont bénéficié de la formation à la préparation au concours d'ATSEM.



## Nous avons aussi à cœur de maintenir l'emploi des personnes en **situation de handicap.**

Actuellement, une stagiaire en situation de handicap est accompagnée dans le cadre d'un long stage ( 4 mois) pour une reconversion professionnelle pour envisager de passer une CAP AEPE.

De même, l'équipe d'un ESAT intervient régulièrement pour entretenir les espaces verts de la crèche.

# L'insertion professionnelle

Un des objectifs de notre projet associatif est réalisé par l'accompagnement régulier des personnes ayant des difficultés sociales et d'accès à l'emploi grâce à un partenariat par les services de Pôle Emploi et la Mission Locale Jeunes ou les associations et institutions du secteur social.

Le parcours d'insertion comprend le recrutement, l'accueil-intégration, la formation professionnelle (sur le terrain et en centre de formation), la tenue d'un poste de travail, la levée des freins à l'emploi, la remise à niveau sur des savoirs-de base, l'établissement d'un projet professionnel, la mise en situation et / ou immersion dans d'autres milieux professionnels, l'accompagnement vers une solution d'emploi durable, une sortie positive. L'activité exercée permet l'accompagnement du bénéficiaire dans l'acquisition de nouvelles compétences ou consolide les savoirs professionnels et la confiance en soi.

Régulièrement certaines bénéficiaires d'emplois aidés réussissent à intégrer les écoles d'Auxiliaires de Puériculture et sont réembauchées par l'Association CRÈCHE SPAP: une infirmière et une auxiliaire de Puériculture ont été embauchées à l'issue de leur formation au sein de la crèche en 2020.



# Les prestations d'accueil proposées

### L'accueil régulier non mensualisé

La famille connaît ses besoins à l'avance et ceux-ci sont récurrents. L'enfant est connu et inscrit dans la structure selon un contrat d'accueil établi pour un nombre d'heures mensuel. La régularité peut être aussi bien de 2 heures que de 50 heures par semaine. Le nombre d'heures n'est pas soumis à minima. Aucune condition d'activité professionnelle des parents n'est exigée.

La participation financière est calculée sur la base horaire conformément aux préconisations de la CNAF.

### L'accueil occasionnel

La famille connaît ses besoins à l'avance, mais ceux-ci sont ponctuels.

L'enfant est connu et inscrit dans l'établissement, un contrat d'accueil est établi sans mention de rythme d'accueil.

La participation financière est calculée sur la base horaire conformément aux préconisations de la CNAF.



### L'accueil exceptionnel ou d'urgence

L'accueil est exceptionnel ou d'urgence lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés. Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil en « urgence ». La structure peut appliquer un tarif horaire moyen, établi sur la moyenne des participations familiales calculées sur l'année passée. En cas d'urgence sociale, le tarif plancher peut être appliqué.

# L'accueil estival



La crèche du château Silhol reste ouverte tout l'été…

Les enfants accueillis sont :

- Les enfants accueillis tout au long de l'annéequi ne sont pas obligés de prendre leurs congés au mois d'août,
- Les enfants de nos autres établissements qui sont fermés au mois d'août,
- Les enfants des autres crèches nîmoises qui ferment au mois d'août,
- Les enfants accueillis chez les assistantes maternelles en congé,
- Les enfants dont les parents souhaitent un temps de socialisation avant l 'entrée à l'école,
- Les enfants  envoyés par les organismes sociaux (PMI, ASE…) qui ont besoin d'un temps d'accueil estival pour des raisons sociales ou autres…



Sur ce temps un peu spécifique**, le programme d'activités** conçu par nos équipes pédagogiques s'organise autour de 3 thèmes : l'eau, les arts et  la psychomotricité.

**Des activités « eau »** pour s'évader, se rafraîchir : un programme de jeux « comme à la plage » qui propose aux enfants « d'expérimenter » en s'amusant : transvasement, mini-pêche, jeux d'eau…

**Des ateliers artistiques** pour s'exprimer : des ateliers innovants pour susciter l'émerveillement et encourager l'expression créative : projections de tableaux et de dessins au mur, parcours artistiques, spectacles d'ombre et de lumière,

**De la psychomotricité** pour découvrir son corps : les jeux d'extérieur sont favorisés, lors de ces temps les enfants vont aussi se défouler, bouger ! Expression corporelle, yoga pour enfant… sont aussi au programme.

# Les modalités d'inscription

## Les modalités d'admission

L'établissement accueille les enfants de moins de 6 ans.
Il n'y a pas de conditions relatives à la situation professionnelle des parents.
L'accès à la crèche sera facilité pour les enfants dont les familles rencontrent des difficultés liées à leurs conditions de vie, de travail, ou en raison de la faiblesse de leurs ressources (Articles L214-2 et L214-7 du code de la santé publique et décret N° 2006-1753 du 23 décembre 2006)
Un accueil prioritaire est réservé aux enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.
L'attribution des places est organisée par la directrice, elle est réalisée en fonction des places vacantes, du rythme d'accueil souhaité ainsi que de l'âge de l'enfant.
L'admission de l'enfant est conditionnée à l'acceptation par les parents du règlement de fonctionnement de la structure.
Elle est également subordonnée à l'avis favorable préalable du médecin attaché à l'établissement ( pour les enfants de moins de 4 mois ou en situation de handicap) ou du médecin traitant pour les autres enfants.





## Modes de financement

La crèche du Château Silhol est financée par :

- La CAF, sous forme d'une prestation de service unique (PSU) : la prestation de service unique correspond à la prise en charge par la CAF de 66 % du prix de revient horaire d'un Eaje, dans la limite du prix plafond fixé par la Caisse nationale des allocations familiales, déduction faite des participations familiales.
- La mairie de Nîmes sous la forme d'une subvention ;
- Les participations familiales : dans le cadre de la Prestation de Service Unique, la tarification appliquée aux familles se fait en heures. Cette tarification varie en fonction des ressources de la famille (ressources au 1er janvier de chaque année), de la composition familiale et du type d'accueil proposé. Pour déterminer un tarif horaire, il convient d'appliquer aux ressources annuelles imposables de N-2 ramenées au mois, le taux correspondant à la composition familiale, selon le tableau suivant :

| Mode d'accueil | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants | 4 à 7 | > 8 enfants |
|---|---|---|---|---|---|
| En accueil collectif | 0.0619% | 0.0516% | 0.0413% | 0.0310% | 0.0206% |

Exemple : Une famille a 2 enfants à charge et déclare des ressources de 30 000 € en N-2, soit 2500 € par mois. Pour un accueil collectif, la tarification horaire est de 1,29 € de l'heure (2 500 € x 0.0516 % = 1,29).

# Les modalités de prise en charge

**L'accueil de l'enfant malade** : Pour des maladies bénignes, la directrice apprécie si l'accueil de l'enfant est compatible avec son bien être et le bon fonctionnement de la structure (suivant le protocole des maladies à éviction).
Elle peut refuser d'accueillir un enfant si son état de santé lui parait inquiétant.
En cas d'hyperthermie déclarée pendant le temps d'accueil, la responsable se réfère au protocole médical mis en place dans la crèche par le médecin de l'établissement.

**La fourniture de couches, repas, lait** : la crèche du Château Silhol fournit les couches, les repas et le lait.

**La restauration :** Les menus sont établis et validés par la directrice selon les préconisations du médecin de l'établissement. Ils sont préparés par un agent de restauration collective, dans nos locaux, en respectant les règles d'hygiène, de diététique et les méthodes HACCP.





# La restauration

Le temps du repas fait partie intégrante de notre projet pédagogique, c'est un moment privilégié, d'expérimentation et un temps fort dans la conquête de l'autonomie et la sociabilisation.

C'est pourquoi, nous apportons un soin tout particulier aux aliments donnés aux enfants, avec **des repas cuisinés sur place** par un agent de restauration collective, composés essentiellement **de produits frais et en favorisant le plus possible les produits issus de l'agriculture biologique et les produits locaux.**

Cela se traduisant par :

- L'allaitement maternel qui est favorisé; puis un lait 1er Age, 2ème Age et de croissance est proposé à l'enfant par la crèche.
- Des menus adaptés : la composition et les textures des plats sont adaptés à l'âge des enfants et à leur capacité de mastication.
- Au moins un aliment bio ou local par repas. Des carottes et des pommes bio toute l'année.
- Une présentation soignée : pour donner envie aux enfants et développer leur sens.
- Des produits de qualité : plus de 90% de produits frais, des fruits et légumes de saison, du pain de qualité artisanale, des viandes d'origine française et des poissons 100 % filet issus de pêche durable.
- Des temps forts et ateliers autour de l'éveil gustatif pour les enfants (semaine du goût, cuisine du monde adaptée …) et des conseils nutritionnels pour les parents.
- Au moins 3 contrôles par an effectués par un laboratoire certifié et strict respect des normes HACCP.
- La possibilité d'adapter les repas à des besoins ou des restrictions spécifiques en matière d'alimentation.
- Si utile, sur le temps repas, mise en place de PAI (protocole d'accueil individualisé) après validation des procédures par le médecin pédiatre de la crèche.

# LE PROJET ÉDUCATIF







**Ce projet éducatif** précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.

Notre projet éducatif est une traduction du regard que nous portons sur l'enfant et sa famille, sur sa place dans la société et sur son devenir. C'est à partir de ses interactions sociales avec ses pairs (adultes et enfants) qu'il se construit et développe une image positive de lui-même, essentielle à son bon épanouissement.

L'un de nos objectifs est de contribuer à la construction de **l'estime de soi de chaque enfant**, quel que soit son sexe, son origine ou sa condition. L'accompagner dans la quête de son autonomie et de son épanouissement reste une des valeurs fondamentales de notre travail au quotidien.

Nous nous attelons à considérer l'enfant dans sa globalité. Chaque enfant est un individu particulier avec une histoire, des expériences de vie, des connaissances, des projets, des émotions, des rythmes et des besoins spécifiques. Et cela ne peut se concevoir sans prendre en compte l'environnement de l'enfant et sa famille.

Tout enfant a droit au respect et ce, au même titre que tout adulte.

# Notre projet mise sur la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille

Le projet éducatif de la crèche du Château Silhol est pensé pour stimuler l'éveil de l'enfant, satisfaire sa curiosité et son autonomie, en partenariat avec les parents, dans une démarche de co-éducation.

- Nous proposons un environnement riche en découvertes afin que les enfants puissent expérimenter, découvrir par eux-mêmes et faire l'expérience du vivre ensemble.
- L'Association CRÈCHE SPAP a fait le choix fort de placer la qualité pédagogique de ses établissements comme un de ses fondements.
- Au-delà de proposer un projet pédagogique solide, l'Association CRÈCHE SPAP met en pratique une pédagogie unique, basée notamment sur l'éveil à la nature et une éducation positive (expression des émotions du jeune enfant, communication positive etc...).

La crèche adhère à la charte de la laïcité de la branche famille appliquée par tous les professionnels.

Notre projet pédagogique respectueux de l'enfant et de ses besoins est proposé au quotidien à toutes les familles accueillies dans nos crèches.

Ainsi, nos actions sont portées par des valeurs pédagogiques fortes :

- Accompagnement de l'enfant et de ses émotions dans une éducation bienveillante et positive.
- Favorisation de la libre exploration de l'enfant, de son autonomie et de son expression.
- Éveil sensoriel et créatif à la nature.
- Ecouter du projet parental : l'accompagner, le soutenir pour le mettre en relation avec le projet pédagogique.

Avec le concours de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, le projet éducatif permet une socialisation optimale avec une prise en compte de l'espace et des rythmes de chacun, et accompagne les enfants afin qu'ils puissent acquérir leur autonomie au sein du groupe.

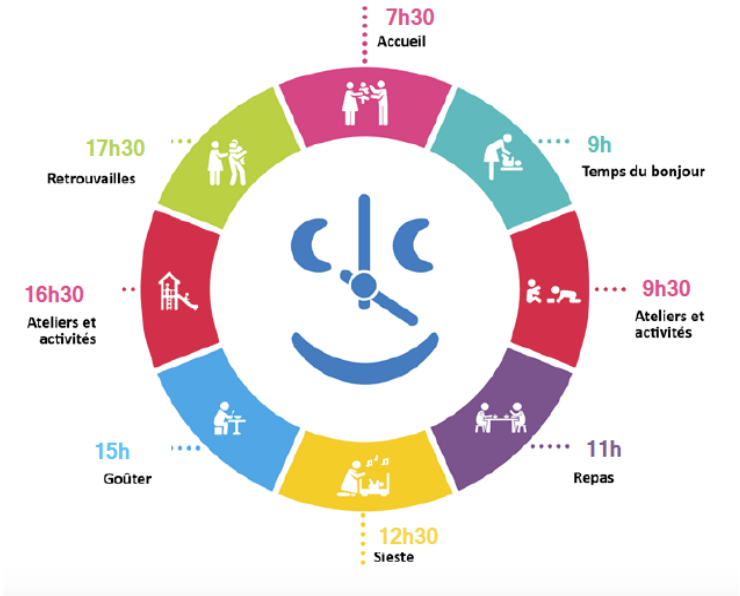
Les objectifs essentiels qui soutiennent ce projet sont les suivants :

- Privilégier l'accueil afin que s'établisse un climat de confiance pour l'enfant et sa famille
- Respecter le rythme de chaque enfant et favoriser une prise en charge individuelle et personnalisée
- Permettre l'éveil de l'enfant, lui donner la possibilité d'exprimer sa créativité, ses sentiments, ses désirs, et ses besoins.

La collectivité a pour but de favoriser les envies et les goûts de l'enfant dans la vie quotidienne par le biais d'activités ludiques ; la concrétisation de cet objectif se vérifiera à travers le déroulement d'une journée.



# La pédagogie à travers les temps en crèche




**L'adaptation** | Nous nous attachons à accueillir l'enfant et sa famille dans un cadre sécurisant tant sur le plan physique qu'affectif.
Lors de ce temps, et tout au long de l'accueil, il s'agit de rechercher la complémentarité et la cohérence éducative pour chaque enfant accueilli. Ainsi, les parents sont reconnus comme les acteurs principaux de l'éducation de leur enfant, les professionnels apportent leur savoir-faire et leurs connaissances ainsi qu'un regard averti et complémentaire, pour un partage autour du bien-être et de l'éveil de l'enfant accueilli.

**La séparation du matin** | De la même manière que lors de la première venue de l'enfant dans la structure, il nous semble primordial de faire le lien au quotidien avec les parents, entre la maison et le lieu d'accueil en utilisant comme support le classeur de transmissions.
Les échanges avec chaque famille sont personnalisés, individualisés.
Les transmissions sont claires et précises.
Le professionnel se situe comme un observateur / acteur, c'est-à-dire qu'il ne s'impose pas à l'enfant mais qu'il est disponible pour lui offrir de l'attention, de l'intérêt et une sécurité jusqu'au retour de ses parents et pendant le déroulement de la journée.

**Repas |** Le temps du repas est un moment privilégié et doit répondre aux objectifs suivants :
- Respecter le rythme individuel de l'enfant et les « consignes alimentaires » données par les parents et le médecin traitant (horaires, qualité des repas, choix du lait, introduction de nouveaux aliments, passage à la petite cuillère….).
- Favoriser la socialisation de l'enfant : faire du repas un moment de plaisir, de socialisation, d'échanges…
- Avoir une dimension éducative : apprendre à l'enfant à découvrir des goûts nouveaux, à diversifier son alimentation, à favoriser l'apprentissage de son autonomie.

**Ateliers & activités** | Le jeu est une activité indispensable aux enfants dès leur plus jeune âge, qui leur permet de se développer harmonieusement, tant sur le plan moteur que psychologique ou sensoriel. Jouer amène l'enfant à communiquer, découvrir, expérimenter, apprendre, se concentrer, chercher, etc. Les jeux et les jouets, les espaces de jeux et le temps imparti au jeu, de même que la participation des adultes et des pairs aux activités ludiques, sont des éléments clés dans la vie de tous les enfants. Le jeu apporte à l'enfant un moyen irremplaçable de s'exprimer et de progresser sur les plans culturel et psychologique.

# Les activités proposées en lien avec ...



## L'éveil artistique & culturel

Il s'agit de toutes les activités manuelles proposées à l'enfant : dessin, peinture, collage. Celles-ci sont proposées la plupart du temps par petits groupes d'enfants avec un adulte qui anime l'atelier.



## Les livres

Le livre d'une manière générale, est proposé de différentes façons aux enfants.
Parallèlement à une utilisation personnelle et individuelle du livre par l'enfant, des ateliers de lecture et de contes sont proposés au groupe dans l'espace bibliothèque. Ces ateliers regroupent plusieurs enfants (petit groupe ou section entière) et un adulte qui anime.



## La nature

Grandir avec la nature est essentiel pour le développement de l'enfant. Pour cela, les professionnels de la petite enfance proposent des activités pédagogiques pour que les tout-petits grandissent et s'épanouissent en se familiarisant au monde qui les entoure.
L'objectif est de favoriser dès le plus jeune âge, la conscience écologique des enfants et de transmettre les bonnes habitudes. Les professionnels de la crèche accompagnent donc les enfants dans leur éveil et stimulent leur curiosité. Ils leur permettent de découvrir la nature mais aussi les bons gestes pour préserver un monde durable.
Un carré potager est à disposition des enfants, en accès libre. Dès qu'un professionnel de la crèche se trouve dehors, chacun peut y aller pour regarder, sentir, toucher… les différentes plantations. Le carré potager prend une place à part entière dans le jardin. Les enfants y sont attachés et apprécient d'y aller avec ou sans la présence d'un adulte. Grâce à ce potager, les tout-petits développe leurs sens : toucher, odorat, vue, gout, l'ouïe. Certains vont choisir de manipuler la terre, d'autres de sentir la menthe et certains font le choix de prendre le temps d'observer.



## La musique

Une fois par semaine également un intervenant propose une séance d'éveil musical Tous les enfants quel que soient leur âge y participent. Il s'agit d'un moment de découverte sensorielle que les enfants attendent avec impatience. L'intervenant chante des chansons qu'il crée spécialement pour les jeunes enfants. Les enfants les apprennent tout au long de l'année. Ils sont même capables de demander à l'intervenant les chansons qu'ils affectionnent. Il leur propose des petites maracas en forme de fruits et légumes pour jouer eux même ou leur fait jouer à tour de rôle de divers instruments comme le djembé. C'est un atelier très interactif.

## Les échanges intergénérationnels

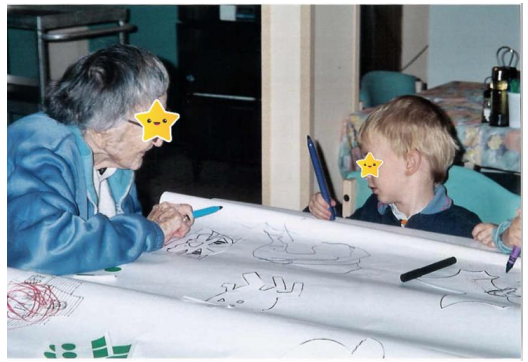


Des projets et des rencontres avec les résidents de l'EHPAD «  Lumière et Paix » du site sont mis en place, moments riches et forts, qui permettent à l'enfant de côtoyer d'autres générations que celles de leurs parents.

Cela se traduit par des échanges informels lorsque les personnes âgées viennent saluer les enfants ou formels lors de temps festifs :

- goûters communs,
- fête de la crèche,
- spectacles dans le centre social







# Des activités riches grâce à

**L'égalité filles-garçons** : La lutte contre les stéréotypes sexistes est un enjeu essentiel dès la petite enfance, par la sollicitation des filles autant que les garçons dans les mêmes activités..
Les professionnels sont attentifs à proposer de manière similaire aux filles et aux garçons les activités qui ont tendance à être différenciées

Des outils d'accompagnement **à la gestion des émotions** pour l'enfant : La parole est un outil utilisé en permanence pour aider l'enfant à prendre conscience de lui-même et de son environnement au travers de ce qu'il vit, ressent, éprouve.

**Des rituels** : l'installation des habitudes, de rituels rassurants permettent à l'enfant de concevoir des repères et un cadre nécessaire à sa construction.

**Des transmissions entre professionnels & parents :** une personne de référence est désignée pour effectuer un accueil individualisé de chaque enfant. Un compte rendu sur le vécu de la journée de l'enfant est fait quotidiennement

**Pour optimiser les conditions d'accueil** les temps de présence et les membres de l'équipe de professionnelles sont fixes et permettent une présence contenante, sécurisante et accompagnante.



# LE PROJET SOCIAL
# &
# LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

# Pour rappel...

**Un projet « social & de développement durable » :** il précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service et les actions de soutien à la parentalité proposées, le cas échéant dans le cadre du conseil d'établissement ou de service mentionné à l'article R. 2324-32. Il détaille les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu au dernier alinéa de l'article L. 214-2 et à l'article L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles. Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable



# Présentation des locaux

**L'organisation des groupes d'enfants dans la structure**

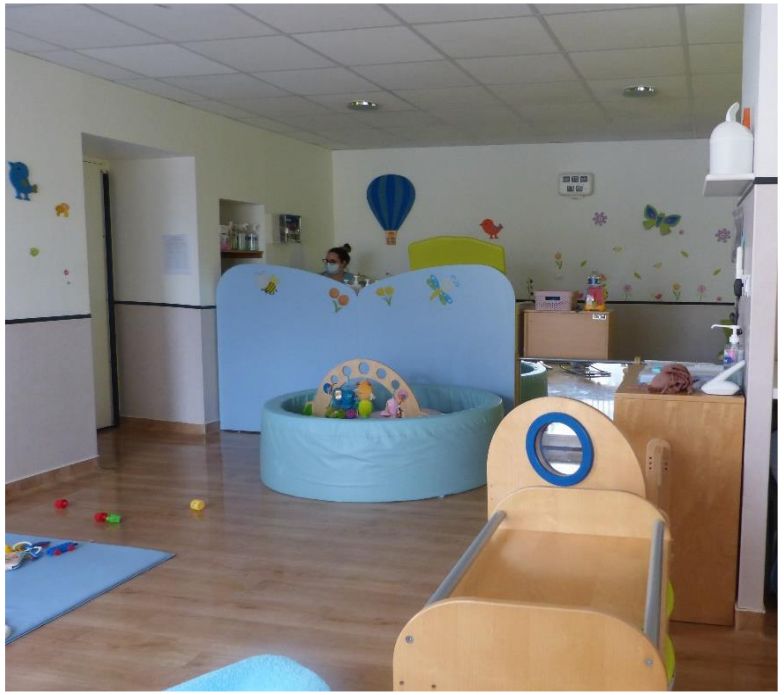
Les enfants sont accueillis dans trois sections :

- **La section des bébés « Les Coccinelles »** accueille les enfants de 10 semaines à 15-16 mois environ.

L'aménagement de cet espace est adapté aux besoins des enfants.

Les tapis, les miroirs, mini - structures de motricité, jeux d'éveil sensoriels, constituent les repères essentiels. Curiosité visuelle, auditive et tactile, exploration motrice, babillages, découverte des autres et du monde qui l'entoure sont favorisés quelles que soient les possibilités et le développement de chaque enfant.

Le dortoir permet de respecter le rythme de sommeil de chaque enfant. Un lit à barreaux sécurisé est attribué à chacun qui peut ainsi retrouver son intimité avec doudous, (mobiles sonores ou décoratifs).



## - Les sections des moyens et des grands, « Les Koalas et les écureuils »

**La pièce de vie** permet l'installation de coins poupées, dînette, garage, bricolage… supports de tous les jeux d'imitation et les jeux symboliques que les enfants peuvent élaborer (préparer le repas, habiller ou déshabiller un poupon, conduire un tracteur, jouer aux pompiers, etc.).

L'espace de vie propose une grande diversité de jeux, pour que chaque enfant en fonction du stade de son développement psychomoteur, affectif, sensoriel puisse se divertir pour en tirer du plaisir et s'exprimer.

Des temps de jeux libres alternent avec des temps d'activités plus organisées, proposées en petits groupes : conte, musique, comptines, ateliers de manipulation (eau, semoule…), préparations culinaires, peinture, collage, coloriage, déguisement…

Par ces activités et à travers le langage, l'enfant apprend à maîtriser le monde extérieur et aussi son monde intérieur, ses émotions.





Dans le domaine de la motricité, l'enfant a besoin de tester ses nombreuses acquisitions : grimper, sauter, courir, pousser, porter, tirer, se cacher :

- Des structures adaptées sont installées dans la cour, complétées par des jeux de ballons, des cerceaux, des trotteurs, des vélos, des cabanes.

Dans **le dortoir** se trouvent des lits à barreaux pour les plus petits et des lits bas qui favorisent l'autonomie des plus grands ; les enfants participent activement à leur habillage et déshabillage avant et après le temps de sieste.

Le rythme de sommeil de chaque enfant est peu à peu modelé par le quotidien du groupe, une sieste après le repas est proposée à tous les enfants, une auxiliaire de puériculture référente accompagne ce temps de sieste.

**La salle de bain** est aménagée de façon à respecter l'intimité de chacun. Les toilettes et les lavabos sont à portée des enfants qui acquièrent ou maîtrisent la propreté.





# Le territoire

La crèche du Château Silhol est implantée sur le territoire de Nîmes Centre Est. Le quartier compte 6793 habitants.

La population générale est en légère baisse sur la commune de Nîmes, mais se rajeunit.

La typologie la plus fréquemment rencontrée des familles se compose de couples avec enfant (39,4%) et familles mono parentales (16,7%)

Le revenu médian annuel des ménages fiscaux s'élève à 18 020€ soit 3 910€ de moins que la moyenne nationale.

Le commerce, l'administration publique, la construction, et l'industrie sont les secteurs d'activité les plus récurrents des habitants.

L'offre d'accueil Petite Enfance du quartier:

- 4 crèches (en plus de la crèche du château silhol) soit en tout 245 places pour le quartier.
- un RPE : le Relais Petite Enfance « Château silhol » (géré par notre association.)

Un LAEP « La maison des Mistons » se situe sur le quartier aussi.

Pour le taux de couverture en matière d'accueil de jeunes Enfants, on note:

- Gard: 50,8 %
- Nîmes: 40,8 %
- National:  59,3 %

*Données* *http://data.caf.fr/site + Insee*

# Les partenaires

*Conscients que, seuls, nous n'arriverons pas à faire face à l'immensité des besoins, la crèche se veut ouverte à toutes les formes de partenariat : pour faire vivre notre statut d'auxiliaire des pouvoirs publics au service de l'intérêt général et de l'utilité publique ; pour renforcer les liens autour d'objectifs communs partagés avec les autres associations et organisations de solidarité ; pour œuvrer avec les entreprises qui revendiquent de plus en plus leur responsabilité sociale.*

Le projet de la crèche du Château Silhol est fondamentalement ancré dans une vision citoyenne et engagée et développe la philosophie selon laquelle la diversité est source de richesse, c'est en l'encourageant et en établissant des partenariats que nous créerons une société innovante et ouverte sur le monde.
Le développement des partenariats auprès des acteurs publics et privés est un axe de travail important dans une **perspective d'échanges et de développement de notre activité**.
Accroître ses ressources auprès de plusieurs partenaires permet de conserver une marge de manœuvre qui ne pourrait être possible si la structure ne dépendait que d'un seul acteur.
Véritable levier de développement, terrain de co-construction, la diversification des partenariats permet à la crèche de développer des projets.

La crèche du Château Silhol fonctionne en partenariat avec :

• ***La mairie de Nîmes*** qui attribue une subvention de fonctionnement qui permet la pérennité du service, et accompagne la structure par un soutien technique.

• ***La Caisse d'Allocations Familiales du Gard***, qui a pour objectif le développement des établissements et des services d'accueil des jeunes enfants, l'accompagnement social des familles et le soutien de la fonction parentale, l'animation sociale locale.

• ***La Protection Maternelle Infantile*** (Conseil Départemental du Gard) qui intervient en matière de contrôle, d'autorisation de fonctionnement, de conseils et de prévention sanitaire et sociale. Un travail en partenariat avec les Centres Médicaux Sociaux de la Ville de Nîmes est réalisé afin d'accueillir au sein de nos structures les enfants accompagnés et suivis par le conseil Départemental.

• ***La Mutualité Sociale Agricole (MSA),*** est fondée sur le même principe que la CAF, mais réservée aux ressortissants du régime agricole.

# Le travail en réseau

La coordination des actions des professionnels et des intervenants, hors ou au sein de l'établissement, doit être mise en avant. Elle est un signe d'un accompagnement global et respectueux des personnes accueillies, dans l'ensemble des dimensions de la vie.

- ***Les écoles et les centres de formation*** : ce partenariat permet aux établissements d'offrir un lieu de stage aux puéricultrices, infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, personnes préparant un CAP Petite Enfance…. et d'accueillir des stagiaires qui cherchent à définir leur projet professionnel.
- ***Les centres de PMI*** **:** ce partenariat permet aux travailleurs sociaux de nous solliciter pour accueillir des familles en difficultés dans la garde et l'éducation de leur enfant avec un besoin de socialisation. Il favorise les échanges avec des professionnels de la petite enfance et l'évolution des enfants accueillis au sein d'une structure collective.
- ***L'équipe mobile de périnatalité*** **et les centres d'action médico sociale précoce :** Ce partenariat permet l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans des conditions favorables. Les équipes qui l'entourent échangent sur les outils utilisés après de l'enfant et son développement
- ***La Mission Locale Jeunes*** : le partenariat permet l'accompagnement des jeunes souvent les plus éloignés de l'emploi – Des actions de parrainage « jeunes » permettent d'aider un jeune adulte à entrer dans la vie active.
- ***Pôle Emploi*** : le partenariat permet aux acteurs d'échanger sur la pertinence des recrutements, de trouver des axes d'amélioration dans l'accompagnement des bénéficiaires.

IFMS Institut de formation aux métiers de la santé CHU DE NÎMES

Mission Locale Nîmes Métropole

pôle emploi

- ***Le cabinet d'expertise comptable AXIOME*** : Spécialiste de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) et la gestion des comptes des établissement médicaux sociaux, le partenariat permet d'échanger sur les orientations budgétaires.
- ***Le Crédit Coopératif*** : Plus qu'un partenariat, la crèche est sociétaire depuis plus de 20 ans de la banque de référence de l'ESS
- ***RIVADIS et HOSOH*** : Partenaires, fournisseurs de produits écoresponsables et écolabellisés nous permet de choisir des produits d'hygiène respectueux de la santé des enfants et de l'environnement, de nettoyer sans pollue
- ***WESCO, LACOSTE*** : Partenaires, fournisseurs de mobilier et de jouets nous permettent de sélectionner des mobiliers et des jeux qui assurent la sécurité des enfants en protégeant la planète
- ***AIGA*** *:* Partenaire, fournisseur de logiciel Petite Enfance nous permet un suivi précis et efficace de notre activité
- ***Le collectif Accueillir :*** groupement de crèches associatives de Nîmes métropole
- ***Le collectif 34 :*** groupement de crèches associatives de l'Hérault
- ***Le GRAAL et UNADERE*** : groupements d'acheteurs locaux

# La place des parents

Avant même l'entrée de l'enfant en crèche, les parents sont accueillis individuellement par la **directrice de la crèche** qui répond à leurs questions, leur fait visiter la crèche et leur présente son fonctionnement.

**Cette première rencontre** est un temps précieux : elle permet de faire connaissance et de recueillir les attentes des parents pour ajuster au mieux leur accompagnement. Elle permet de créer les premiers liens.

**La crèche est un lieu d'écoute et de ressource** pour les familles. Nous contribuons à l'éducation des enfants en prenant en compte l' histoire familiale et les choix éducatifs parentaux **.** L'équipe des professionnels est à l'écoute des familles pour les accompagner dans leur rôle de parents. Il est important pour nous de donner une vraie place à la famille.

**L'adaptation en crèche** : les premiers temps peuvent être difficile pour les enfants, mais il en est de même pour les parents. C'est pourquoi un temps initial, nommé temps d'adaptation est mis en place pendant lequel parents, enfant et professionnels vont faire connaissance.

Durant l'année, nous organisons **des évènements** qui réunissent parents, enfants et professionnels: réunions d'information, cafés parents, fête de crèche…
Ces temps permettent de créer du lien, de mettre en avant les projets de la crèche ainsi que le projet pédagogique.

*« Être à l'écoute pour créer une relation de confiance »*



Les conseils de crèche seront mis en place à compter de la rentrée de septembre 2022 à raison d'une fois par trimestre, trois fois par an,



Le café des parents, dans l'animation d'ateliers



Les entretiens individuels



Les moments de convivialité dans l'année

# Nos visées: accueillir la diversité et favoriser l'inclusion sociale

Chaque enfant vit dans un environnement social, culturel et familial qui lui est propre et spécifique : il existe autant de parentalités différentes que de familles.

Notre démarche est donc de favoriser **l'intégration sociale de l'enfant** en respectant ses habitudes familiales et culturelles.

Dans la mesure du possible, nous veillons à établir des ponts entre ces pratiques et lieux différents, à assurer une continuité entre le lieu de vie et le lieu d'accueil.

Au quotidien, notre pédagogie s'attache donc également à développer un éveil aux autres cultures, notamment dans un souci de sensibilisation au respect des différences, à la tolérance, à la citoyenneté.




Pour accueillir au mieux chaque enfant en **situation de handicap,** nous adaptons nos pratiques d'accueil dans une démarche inclusive :

- En lien avec un réseau local et national autour du handicap et des partenaires institutionnels (CAF, PMI, Relais Accompagnement Petite Enfance & Handicap du Gard...)
- En soutien à la parentalité avec la mise en relation avec les partenaires de soin et les associations spécialisées
- En favorisant la formation des professionnels

**Réduire les inégalités**

Nous apportons un soin particulier à accompagner l'insertion professionnelle des **familles éloignées de l'emploi** en permettant aux parents des jeunes enfants en situation de chômage de disposer d'un mode d'accueil pérenne pour rechercher activement un emploi.

Notre démarche vise non seulement à garantir l'accès à notre structure d'accueil aux familles les plus modestes ; mais aussi à les accompagner de manière resserrée, tant sur le plan **de l'insertion que de la parentalité.**

En 2019, 48 % des enfants qui ont fréquenté la crèche du Château Silhol vivaient en situation de précarité, ils étaient 39 % en 2020.



# Démarche de développement durable

**Nous privilégions une alimentation saine et durable :**
Nous choisissons de privilégier les **producteurs locaux** et de favoriser le développement de **circuits courts** de distribution afin de réduire notre empreinte carbone.

En plus de fournir des produits locaux et issus de l'agriculture biologique à chaque repas, nous nous engageons dans une démarche de **réduction du gaspillage alimentaire.**

Nous choisissons des **produits d'hygiène respectueux de la santé et de l'environnement**
En partenariat avec la société HOSOH et les Laboratoires RIVADIS, les produits d'hygiène :

- Sont garantis sans savon, sans parfum, sans parabène et sans Phénoxyéthanol
- Sont élaborés à partir de bases lavantes 100% végétales
- Les cartons d'emballage, le matériel à usage unique (mouchoirs en papier, drap d'examen, essuie-main…) sont issus de matériaux 100% recyclables
- Possèdent des pompes distributrices réutilisables

L'entretien des surfaces et sols est réalisés grâce à la méthode de « **pré-imprégnation** », ce qui permet une gestion des produits écolabellisés et de l'eau maîtrisée ainsi qu'une réduction de la pollution.



**Des couches et des lingettes respectueuses de la santé et de l'environnement** sont utilisées :



•Couches et lingettes « Pampers Harmonie » (conçues à partir d'ingrédients d'origine végétale, sans parfum ni blanchiment au chlore, certifiées Oeko-Tex, contre la présence de substances indésirables nuisibles aux bébés et à l'environnement).

Nous remplaçons progressivement les éclairages de la structure par des systèmes de LED qui permet de consommer cinq fois moins d'énergie et d'assurer le confort visuel des enfants et des professionnels à la crèche.

La structure est équipée de mitigeurs, de robinets à infra-rouge et d'aérateurs, les chasses d'eau ont doubles poussoirs afin de **réduire notre consommation d'eau.**

La crèche du Château Silhol est engagée dans un programme de prévention de la **qualité de l'air.**

Les abonnements des salariés qui utilisent les transports en communs sont pris en charge par l'employeur à 50 % afin de **réduire l'empreinte carbone**

Dans le cadre de notre projet éducatif et pédagogique, les enfants sont sensibilisés au développement durable au quotidien par des gestes simples :

• Ramasser un papier et le jeter dans la bonne poubelle,
• Utiliser les épluchures de fruits et légumes pour confectionner un compost et ensuite l'utiliser comme engrais pour le jardin pédagogique, utiliser l'eau de pluie récupérée dans un réceptacle adapté pour arroser les plantations et le potager, mis en place cette année.
• Favoriser la vie en extérieur (jeux, repas, jardinage, motricité etc…)
• Les ateliers, les livres et les chants proposés sont axés principalement autour de la découverte de la nature
• Confection de la pâte à modeler, la pâte à sel / ateliers culinaires
• Donner une seconde vie aux objets pour sensibiliser les enfants au développement durable, et à la solidarité

# Pour conclure…

**L'éveil, le bien-être et la sécurité des enfants sont notre priorité absolue.**

Nous nous engageons à garantir une qualité de service afin de permettre aux enfants de bien grandir dans le respect de leur rythme tout en permettant aux parents de concilier vie familiale et professionnelle en toute sérénité.

**La satisfaction des familles** est également notre priorité, nous mettons tout en œuvre pour faire le lien entre les parents et la vie à la crèche par une communication qualitative et adaptée.

**Le bien-être des enfants** n'est possible que par celui des salariés. Le conseil d'administration favorise une politique sociale et met en place des conditions de travail épanouissantes, ce qui permet à l'équipe de rester soudée et d'avancer ensemble, d'accueillir et d'accompagner les enfants avec chaleur et bienveillance.

Pour l'avenir,

**La réforme NORMA, (lancée en septembre 2021)** sur la simplification et clarification des modes d'accueil, réforme qui vise « à mettre en place des règles communes, compréhensibles et cohérentes dans le but d'améliorer l'accueil des jeunes enfants ( cadre des 1000 premiers jours), et de favoriser leur bien-être ainsi que celui de leurs parents, ainsi que des professionnels de la petite enfance » va être progressivement mise en application au sein de nos établissements. Elle s'accompagne d'une politique plus volontariste dans la démarche éco-responsable et d'une plus grande utilisation de produits biologiques dans l'alimentation des jeunes enfants.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1000 PREMIERS JOURS

# Charte nationale d'accueil du jeune enfant

## 10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

2 **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.



